



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2017-53

Objet : Délibération portant tableau n°1 d'affectation provisoire des subventions aux associations pour 2018

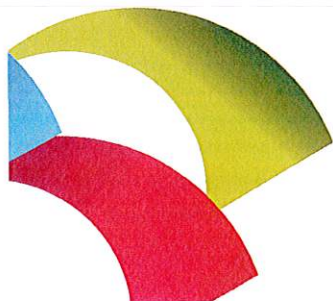
Conseillers en exercice	30	Pour	29
Conseillers présents	24	Contre	0
Quorum	16		
Conseillers représentés	5	L'an 2017, le 12 décembre à 20h, les conseillers communautaires de la	
Suffrages exprimés	29	Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais », légalement	
		convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Bonnetan, sous la	
		présidence de JEAN-PIERRE SOUBIE	
Date de convocation	01/XII/2017		
Date d'affichage	01/XII/2017		

Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Alain BARGUE**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc AVINEN	Sallebœuf	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Philippe CASENAVE	Carignan de Bordeaux	X	
Frédéric COUSSO	Croignon	X	
Bernard CROS	Camarsac		Jean-Pierre SOUBIE
Marie-Hélène DALIAI	Tresses	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc GIZARD	Carignan de Bordeaux	X	
Alexandre GUIMBERTEAU	Fargues Saint Hilaire		Bertrand GAUTIER
Françoise IMMER	Pompignac		Denis LOPEZ
Alain LAFONTANA	Bonnetan	X	
Evelyne LAVIE	Sallebœuf	X	
Sylvie LHOMET	Carignan de Bordeaux		Marc GIZARD
Florent LODDO	Pompignac		Gérard POISBELAUD
Denis LOPEZ	Pompignac	X	
Francis MASSE	Pompignac	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux	X	
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Louis-Pierre NOGUEROLLES	Salleboeuf	X	
Michel ORTEGA	Camarsac	X	
Delphine PHILIPPEAU	Carignan de Bordeaux		
Danièle PINNA	Tresses	X	
Gérard POISBELAUD	Tresses	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Jean-Pierre SOUBIE	Tresses	X	
Véronique ZOGHBI	Carignan de Bordeaux	X	

Affiché, le 14 DEC. 2017

Accusé de réception en préfecture
033-243301355-20171214-2017-53-DE
Date de réception préfecture : 14/12/2017



N° 2017-53

Objet : Délibération portant tableau N°1 d'affectation provisoire des subventions aux associations pour 2018

Considérant les travaux de la commission des finances du 21 novembre 2017

Considérant l'avis du Bureau communautaire

Rapport de synthèse :

La Communauté de Communes " Les Coteaux Bordelais " a pris en compte les remarques des associations sur les difficultés de Trésorerie qu'elles peuvent rencontrer en début d'année dans la période de préparation de leur propre budget. Il est donc proposé que la Communauté de Communes "Les Coteaux Bordelais" verse une partie des subventions avant l'examen des budgets de ces organismes et partenaires. Cette enveloppe est établie sur la base de la reconduction des subventions versées en 2017.

Cette avance ne préjuge en rien du montant final de la subvention communautaire. La commission thématique compétente et la commission des finances examineront après la clôture des comptes associatifs et leurs transmissions, le projet associatif 2018. Ces commissions pourront être amenées à proposer des ajustements au conseil communautaire lors de sa séance du mois de juillet (ou d'octobre si du retard est pris).

La Communauté de communes appelle à la plus grande vigilance les partenaires associatifs et **élus membres des instances décisionnaires de ces organismes** et souligne que la Communauté de communes ne peut pas être tenue tant par les évolutions des conventions collectives que par les engagements que prendraient les associations de façon unilatérale. La Communauté de communes rappelle que la période fortement contrainte impose une gestion extrêmement rigoureuse des subventionnements.

La Commission « Petite enfance – Jeunesse », avec l'appui de la commission des finances, devra accompagner les associations dans une politique d'organisation prenant en compte les exigences nouvelles pesant sur les finances publiques. Par exemple, des associations esquissent aujourd'hui un rapprochement dans leur démarche d'achat ; elles peuvent être accompagnées par les services de la communauté. Les associations pourraient également intégrer les groupements de commande créés par les collectivités. De même, les analyses de l'organisation interne et de la gestion du personnel de certaines associations montrent qu'il y a une forte nécessité d'accompagnement. Le *Dispositif local d'accompagnement (DLA) des associations* (créé en 2002 par l'État et la Caisse des Dépôts, avec le soutien du Fonds Social Européen, rapidement rejoints par le Mouvement associatif) peut être saisi, d'autres organismes peuvent être mobilisés si cela s'avère nécessaire, afin d'aider les bénévoles et les équipes associatives à continuer à apporter un service public de qualité sur ce territoire.

C'est une charge lourde à laquelle s'engagent les commissions.

Après avoir entendu l'exposé

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'adopter le principe suivant de versement anticipé :

- a. Les associations percevront chaque mois une mensualité équivalente à 1/12^{ème} du montant de la subvention perçu en 2017

- b. Le montant des mensualités sera éventuellement révisé, après examen des budgets des associations et vote ultérieur par le Conseil communautaire du montant définitif des subventions annuelles.

Structures Associations	Mensualité 2018 (équivalente à 1/12^{ème} des versements de 2017)
Crèche Capucine Siège : allée des vignes – Sallebœuf	11 388.92 €
Crèche Petite prince Siège : 5 rue de Verdun Carignan de Bordeaux	6 234.50 €
Crèche ADEP- Les Bons enfants Siège : rue des écoles - Fargues Saint Hilaire	9 758.67 €
Crèche ADEP – Vertelune Siège : 1 et 2 résidence du bourg - Tresses	11 138.92 €
CAC (accueil sportif des jeunes) Siège : Mairie 24 rue de Verdun - Carignan de Bx	1 291.67 €
FCCB (accueil sportif des jeunes) Siège : 14 chemin de Petrus - Tresses	2 666.67 €
TAM TAM (accueil sportif des jeunes) Siège : Mairie de Sallebœuf	1 316.67 €
Terre de Jeux ludothèque Siège : 23 bis rte des écoles - Fargues st Hilaire (fonctionnement : 19 000 €/an Fléchage : Fêtes du jeu : 1 500 €/an Loyer : 17 206 €/an)	3 142.17 €
Mission locale des Hauts de Garonne Siège : 54 av Dubedout - Cenon	2 033.42 €
OTEM Siège : 4 rue Issatier - Monségur	2 594.62 €

- a. Il sera versé une subvention annuelle à :

	Subvention annuelle
Association des dirigeants territoriaux du Créonnais Siège : Mairie de Fargues st Hilaire	150 €

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat

Fait à Tresses, le 12 décembre 2017

Le Président

Pour extrait conforme

JEAN-PIERRE SOUBIE

Accusé de réception en préfecture
033-243301355-20171214-2017-53-DE
Date de réception préfecture : 14/12/2017